



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

innovation

Question écrite n° 82213

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les propositions formulées dans un document intitulé « le numérique, une chance à saisir pour la France », contenant 4 études et 33 propositions pour une France numérique. Il lui demande s'il compte mettre en œuvre la proposition n° 27.

Texte de la réponse

Le document « le numérique, une chance à saisir pour la France » regroupe 4 études, réalisées par une grande entreprise du numérique et les étudiants de 4 grandes écoles, et formule 33 propositions en vue de faire de la France une des nations phare du numérique. Cette ambition est aussi celle de la stratégie numérique du Gouvernement rendue publique par le Premier ministre le 18 juin 2015. Les mesures qu'elles prévoient recoupent largement les propositions du document cité par l'auteur de la question. La proposition no 27 porte sur le développement de villes intelligentes. Plusieurs initiatives ont été prises au sein du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique visant à accompagner les collectivités territoriales pour le développement et le déploiement de services numériques innovants. Dans le cadre du programme des investissements d'avenir, 15 projets ont été retenus pour déployer des services mobiles sans contact innovants pour un budget total de 66 M€ dont 26 M€ pris en charge par l'Etat. Il s'agit notamment de développer et déployer, à grande échelle, des « services sans contact », pour des usages de la vie quotidienne (billettique transport, accès aux informations, accès aux infrastructures publiques et sportives, etc.) ou pour des usages touristiques. Les déploiements sont réalisés sur 14 territoires et concernent 23 millions d'habitants (Bordeaux, Besançon, Ile de France, Caen, Dijon, Mulhouse, Rennes, Toulon, Lille, Nice, Strasbourg, Toulouse, Grenoble, Marseille). Mis en œuvre par les collectivités territoriales et les autorités organisatrices des transports et coordonné par la direction générale des entreprises, Bpifrance et le ministère chargé de l'écologie, cet appel à projets s'est fixé 4 objectifs : le développement des usages et du marché des services mobiles sans contact à travers des déploiements de masse, le soutien de l'action des collectivités territoriales (par exemple : services publics du transport ou de l'information citoyenne, services à la personne), le soutien à la structuration de la filière et au positionnement de l'industrie française à travers une coordination pour l'élaboration des produits, des services, des processus de déploiement et des modèles économiques, et enfin des développements et des déploiements interopérables, mutualisés et harmonisés. Concernant plus particulièrement les technologies big data, plusieurs appels à projets et « challenges » entre grands groupes et start-ups ont été lancés dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Les solutions développées par les entreprises sont utilisées dans le contexte des services urbains et de la valorisation des données par les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82213

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie, industrie et numérique

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 juin 2015](#), page 4681

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3412